

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire
Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)
Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-trois, le lundi 22 mai 2023 à 18h30, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à Pissos (40) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 16 mai 2023

Étaient Présents en présentiel : **M. BOUFFIN Yann, M. DEDIEU Vincent** portant pouvoir de **M. DELUGA François, M. DUFAY Michel, M. DUNOGUES Yves** portant pouvoir de **Mme . TAPIN Maylis, M. ICHARD Vincent, M. LANUSSE Denis, Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoirs de **M. GILLE Hervé et M. GLEYZE Jean-Luc, M. SAINTORENS Denis, Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de **M. COUTIERE Dominique** et de **Mme BEAUMONT Patricia, M. VAYSSE Ludovic**

Étaient Présents en visioconférence : **Mme ARDOUIN Aimée, M. BAUDE Vital, Mme BREQUE Claudie, M. DECLERCQ Cyrille, M. DURRIEU Michel, M. FORET Thierry, Mme LE YONDRE Nathalie** portant pouvoir de **M. Alain BACHE, Mme MARIE Lucie, M. MARTINEZ Manuel, Mme MESPLES Olga, M. MONNIER Philippe, M. PAIN Cédric** portant pouvoir de **Mme DESMOULIN Karine, M. SARTRE Philippe** portant pouvoir de **M. SORE Serge, Mme WEBER Sophie**

Absents excusés (pouvoirs) : **M. BACHÉ Alain** ayant donné pouvoir à **Mme Nathalie LE YONDRE, Mme BEAUMONT Patricia** ayant donné pouvoir à **Mme VALIORGUE Magali, M. COUTIERE Dominique** ayant donnée pouvoir à **Mme VALIORGUE Magali, M. DELUGA François** ayant donné pouvoir à **M. DEDIEU Vincent, Mme DESMOULIN Karine** ayant donné pouvoir à **M. PAIN Cédric, M. GILLE Hervé** ayant donné pouvoir **Mme Sophie PIQUEMAL, M. GLEYZE Jean-Luc** ayant donné pouvoir à **Mme Sophie PIQUEMAL, M. SORE Serge** ayant donné pouvoir à **M. Philippe SARTRE, Mme TAPIN Maylis** ayant donné pouvoir à **M. DUNOGUES Yves**

Absents : **M. BLANC-SIMON Jean-Luc, M. CARRERE Paul (excusé), Mme LARRUE Marie (excusée), M. LAGRAVE Renaud (excusé), M. LASSALE Jean-Claude, M. PAPADATO Patrick, M. TAUZIN Anaud, Mme TOSTAIN Emmanuelle**

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	41	Nombre de voix maximum	98
Quorum élus	14	Quorum voix	50
Nombre de Présents	24	Représentant nombre de voix	78
Nombre de pouvoirs	9	Nombre de voix pour	78
Total présents et pouvoirs	33	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

RESSOURCES HUMAINES

RIFSEEP suppléance direction Ecomusée

Par délibération 26-2017 du 21 mars 2017, le Comité Syndical a décidé la mise en place du RIFSEEP (IFSE+CIA)

Cette délibération a été complétée par les délibérations 92-2017, 106-2019, 43-2019, 41-2020, 42-2022, 127-2022, et 143-2022

L'IFSE, versée mensuellement, repose sur une notion de groupe de fonctions et est définie selon trois grandes catégories :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel

Dans l'attente du recrutement d'un nouveau directeur à l'Ecomusée, certains agents titulaires se voient confier des missions supplémentaires ne relevant pas de leur plan de charge habituel.

Ces missions engendrent une prise de responsabilité importante sur l'ensemble des aspects suivants : organisation des recrutements des saisonniers, détermination de l'évènementiel, détermination du programme de formations, participation à la mise en place du calendrier des animations, veille à la qualité générale du site et ses animations

Ces fonctions spécifiques, ponctuelles, ne sont pas prises en compte dans le cadre de l'attribution générale de l'IFSE

Sur avis favorable du Comité Social territorial du 4 mai 2023

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- **DE CREER** une enveloppe complémentaire d'IFSE, dans le respect des plafonds réglementaires, qui valoriserait ces sujétions particulières, qui sont supplémentaires par rapport aux fonctions premières exercées

Ce complément indemnitaire est limité à la période pendant laquelle les agents concernés assureront ces sujétions.

Bénéficiaire : agents titulaires

emploi de catégorie A – attaché de conservation du patrimoine

Références juridiques :

- Arrêté du 14 mai 2018 pris pour l'application des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat aux corps des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques

Groupe de fonction	Fonctions supplémentaires	Montant mensuel brut mini, complémentaire	Montant mensuel brut maxi complémentaire
Groupe 3	Suppléance direction Ecomusée	75	120

Emploi de catégorie C

Cadre d'emploi des adjoints administratifs

Référence juridique

- Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des adjoints administratifs des administrations dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints administratifs territoriaux.

Groupe de fonction	Fonctions supplémentaires	Montant mensuel brut mini	Montant mensuel brut maxi
Groupe 1	Suppléance direction Ecomusée	75	120

Les crédits correspondants sont prévus au chapitre 12 du budget de l'année

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte